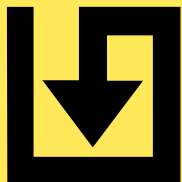


Rapport de gestion 2009



Infrastructures communales

Une organisation de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses



Infrastructures communales

Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Tél. 031 356 32 32, Fax 031 356 32 33

info@infrastructures-communales.ch; www.infrastructures-communales.ch

Réseaux d'infrastructures souterrains: Quid de l'avenir?



Alain Jaccard
Président



Beat Ammann
Vice-président



Alexandre Bukowiecki
Directeur

Savez-vous la valeur de remplacement et le volume en investissements nécessaire ces prochaines années au maintien de la qualité des infrastructures communales? La question, généralement, reste posée. Car l'importance des réseaux d'infrastructures, qui plus est quand ceux-ci sont souterrains, se révèle réellement à tout un chacun qu'en cas de pannes, c'est-à-dire lorsque le confort et le quotidien individuels se trouvent perturbés par des ruptures de courant, d'approvisionnement en eau voire, rarement, d'évacuation des eaux urbaines. Cependant, l'importance et la haute qualité des infrastructures seront-elles également garanties à l'avenir?

On voit que les instruments de gestion des réseaux existent ou peuvent être mis en place pour toutes les infrastructures souterraines. Ceux-ci permettront de garantir qu'elles soient entretenues de façon optimale afin d'assurer une exploitation à long terme. Encore faut-il que chacun dans son domaine mette ces instruments en place et surtout les applique. De même, les moyens financiers pour garantir le remplacement et l'entretien des réseaux souterrains doivent aussi dès à présent être garantis. Et particulièrement en période de resserrement des budgets communaux, la tentation est latente de repousser ces financements. Il serait suicidaire d'attendre la nécessité d'intervenir lors de pannes, ruptures, détériorations en tous genres ou de se voir obliger de développer de nouvelles technologies pour se doter des outils financiers correspondants. Les entreprises doivent évaluer les échéances et les sommes nécessaires afin de provisionner les réserves. Ceci peut passer par une adaptation du prix, des taxes, voire même de la législation, mais dans tous les cas, les actifs ainsi réalisés doivent absolument être attribués en totalité à des comptes dédiés à l'entretien des réseaux souterrains pour lesquels l'argent a été levé. Les dirigeants doivent éviter d'être tentés d'utiliser ces fonds à d'autres

fins, comme ce fut le cas trop souvent par le passé, pour sombrer dans la caisse communale par exemple.

Lors de travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux, il est aussi important, si ce n'est primordial, que les différents intervenants ne partent pas en ordre dispersé. Une concertation entre les différents partenaires doit être établie afin de coordonner les travaux. On évitera ainsi un mécontentement de la population car on concentrera les travaux sur une courte période et surtout on évitera que l'un des services concernés intervienne dès que l'autre a fini. De même, des économies d'échelle sont réalisables et, par conséquent, il est dans l'intérêt de chacun de trouver une bonne coopération. La gestion du territoire et des activités qui s'y déroulent étant du ressort des villes et des communes, il appartient à ces dernières d'assumer cette coordination.

Et au niveau de la planification et de l'exécution, les synergies entre communes ne doivent pas restées taboues. Ainsi, nous l'espérons, les réseaux souterrains urbains pourront être maintenus en état de fonctionnement pour les générations futures à des coûts supportables.

De même que la défense des intérêts de l'échelon communal sur des objets concrets, la formation continue et le service-conseil, pour Infrastructures communales l'exigence d'une gestion à long terme des infrastructures représente une tâche permanente. ■

L'essentiel en un coup d'œil

Membres	216 (207 l'année précédente)	
Secrétariat	2,4 équivalents plein temps (1,9 l'année précédente)	
Commissions techniques permanentes	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets • Routes • Eaux usées • Environnement et énergie • Immobiliers 	
Groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des prestations et des coûts dans l'entretien des routes • Evaluation de la propreté • Fouilles dans les routes • Commission «indicateurs» pour l'assainissement (avec la VSA) • Commission «financement» de l'assainissement (avec la VSA) • Groupe d'accompagnement pour les cours de chefs de voirie 	
Prises de position dans les procédures de consultation de la Confédération et d'organisations spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur l'énergie et ordonnance sur l'énergie • Rapport stratégique de l'OFEN SuisseEnergie après 2010 • Ordonnance sur les mouvements de déchets • Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant • Initiative cantonale relative à la différenciation des impôts sur les véhicules à moteur • Ordonnance sur l'étiquette-environnement • Loi sur le CO₂ • Ordonnance sur le CO₂ • Recommandation pour l'amélioration énergétique des monuments historiques • 4 normes VSS et 2 directives de la VSA 	
Cours	<ul style="list-style-type: none"> • Cours pour chefs de voirie (2 fois) • Cours: comportement face à des clients agressifs • Cours sur le nettoyage des canalisations (avec la VSU, la VSA et l'Association des communes) • Cours pour câblo-opérateurs (avec la VSU, la VSA et l'Association des communes) 	Total 104 participants (sans les cours de la VSA)
Congrès et séminaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée des membres 2009 • Séminaire: politique énergétique communale – utiliser la marge de manœuvre! • Journée technique : service hivernal et signalisation temporaire • Séminaire pour centres de voirie: nettoyage, vandalisme, points de collecte des déchets • Séminaire pour centres de voirie: service hivernal et acquisition de véhicules (2 fois) 	Total 367 participants
Service-conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses de centre de voirie • Concepts points de collecte et déchetteries • Concept d'aménagement de centre de voirie • Accompagnement de projets de coopération régionale et de regroupement de centres de voirie • Analyses pour des points de collecte des déchets 	
Nouvelles publications	<ul style="list-style-type: none"> • Notice d'information sur la collecte sélective des déchets • Modèle de planification du dimensionnement des points de collecte des déchets 	
Chiffre d'affaires	Fr. 557'844.–	
Bénéfice	Fr. 34'005.–	
Somme du bilan	Fr. 648'883.–	

Politique fédérale



Politique énergétique: reconnaître les villes et communes comme partenaires importants dans l'application

La plupart des défis, au plan territorial et des infrastructures, que notre pays est appelé à relever exigent une coopération des trois échelons de l'Etat. Si ceci est le cas par exemple en matière d'élimination des déchets, de grands efforts de reconnaissance sont encore nécessaires concernant la politique énergétique. Dans l'application de celle-ci, de nombreuses villes et communes sont des partenaires innovantes et importantes des cantons et de la Confédération, que ce soit en matière de promotion de l'efficacité énergétique, d'approvisionnement énergétique durable ou d'encouragement des énergies renouvelables. Aujourd'hui, quelque trois millions de personnes sont domiciliées dans des communes au bénéfice du label «Cité de l'énergie». Les Offices communaux de l'énergie établissent et mettent en voie des programmes locaux taillés à la mesure des besoins des habitants. Et cependant, les grandes lignes de politique énergétique sont fixées au plan national jusqu'à présent sans prendre en considération de manière appropriée les expériences et les besoins de l'échelon communal. A l'appui de ses membres, Infrastructures communales a soumis en haut lieu des données qui appellent clairement une meilleure intégration des villes et communes dans la politique nationale de l'énergie. Conjointement avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, Infrastructures communales s'emploie à ce que l'échelon communal soit représenté dans le comité d'experts du programme fédéral Bâtiments ainsi qu'au sein du groupe stratégique d'accompagnement du programme SuisseEnergie qui sera poursuivi dès 2011.

Micropolluants dans les eaux usées

Les micropolluants organiques parviennent par diverses voies dans les eaux et comportent pour l'homme et la faune des risques dont les effets à long terme, à l'état actuel de la connaissance, ne peuvent prêter qu'à la spéculation. Il convient dès lors d'analyser soigneusement le problème et de prendre, tous acteurs réunis, les mesures nécessaires. Alors que travaux de recherche à ce propos étaient pourtant encore en cours, et sans en appeler de manière appropriée aux exploitants de STEP et aux Offices cantonaux spécialisés, la Confédération a lancé, à fin 2009, la procédure d'audit sur la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, ceci avec pour objectif de contraindre les cent plus importantes STEP de s'équiper d'une étape additionnelle de traitement représentant globalement des investissements de plus de 1,2 milliard de francs. Aux yeux des exploitants de STEP concernés, font aujourd'hui défaut des faits significatifs susceptibles de justifier une telle mesure. Selon l'avis de la Confédération, les investissements nécessaires doivent être financés entièrement au moyen des taxes de raccordement et par les cantons concernés. Une proposition qui va à l'encontre du principe de causalité. Conjointement avec les cantons, Infrastructures communales s'emploie à ce que la Confédération gèle l'actuelle révision en cours et recherche avec tous les acteurs concernés de viables solutions.

Elimination des déchets: révision de l'OTD

Infrastructures communales a eu l'opportunité de défendre les intérêts de l'échelon communal au sein du groupe d'accompagnement de la révision de l'ordonnance fédérale sur le traitement des déchets (OTD). La revendication centrale reste inchangée et s'attache à une équitable exé-

cution de la libéralisation partielle, décidée par le Parlement, de la collecte de déchets, analogues à ceux ménagers, issus des entreprises. Infrastructures communales exige pour l'ouverture du marché la fixation d'un seuil de 50 tonnes de déchets par entreprise et par année. En outre, sont également l'objets de discussions, d'une part de nouvelles prescriptions concernant la récupération du phosphore des boues d'épuration, de combustibles de remplacement pour les cimenteries ainsi que, d'autre part, pour les UIOM, des dispositions relatives à la récupération de métaux des mâchefers et des cendres des filtres. L'OFEV prévoit un projet d'ordonnance pour la mi-2010 et une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Procédures de consultation et d'audition sur de nouvelles lois, ordonnances et normes: prises de position d'Infrastructures communales

Les prises de position détaillées, lesquelles principalement ont été conjointement élaborées et soumises avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes

suisses, peuvent être consultées sur le site Internet sous la rubrique «Politique».

- **Recommandations en matière d'assainissement énergétique des monuments historiques**

Les villes et communes doivent souvent faire face à de conflits d'intérêts entre le domaine de la protection du patrimoine ainsi que de celui de la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Infrastructures communales salue le guide publié par l'OFEV et la commission fédérale pour la protection du patrimoine, mais estime cependant que les recommandations font la part trop belle à ce dernier domaine.

- **Révisions de la loi et de l'ordonnance sur l'énergie**

Infrastructures communales exige qu'également les villes et communes bénéficient de subsides fédéraux en matière de conseil, d'information, de formation et de celle continue dans le domaine de l'encouragement de l'efficacité énergétique. Hélas la Confédération ainsi que les Etats, en tant que premier conseil, ne sont pas entrés en matière sur cette revendication. Le Conseil national, lui, devrait se prononcer au cours de 2010. Infrastructures communales soutient la modification de la loi visant l'introduction à l'échelle nationale d'un certificat énergétique des bâtiments uniforme. De l'avis d'IC, les prescriptions prévues quant à l'utilisation des appareils électriques pourraient être plus ambitieuses.

- **Initiative cantonale: différenciation des impôts fédéraux sur les véhicules à moteur**

L'initiative déposée par le Canton de Berne entend promouvoir les véhicules écologiques. Elle demande ainsi, par le biais de l'adaptation de l'impôt fédéral prélevé lors de l'achat d'une nouvelle voiture, de créer

des incitations financières à l'acquisition de véhicules pauvres en émissions de CO₂. Infrastructures communales et l'Union des villes suisses soutiennent l'adaptation proposée.

- **Révision de l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)**

Infrastructures communales soutient, dans les grandes lignes, les adaptations de l'OMoD au droit de la CE. Toutefois, Infrastructures communales rejette la modification proposant d'éliminer désormais de petites quantités de déchets spéciaux via les sacs poubelles. Selon IC, une telle mesure est difficilement formulable et est synonyme de risques pour le personnel de la voirie. La Confédération a donné suite à cette objection dans ladite ordonnance, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

- **Modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI)**

Infrastructures communales, l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses ont soutenu la modification prévue, car elle apporte pour l'échelon communal plus de clarté au niveau de l'application. La nouvelle ordonnance est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

- **Rapport stratégique SuisseEnergie après 2010**

Aux yeux d'Infrastructures communales, la continuation du Programme Suisse Energie est indispensable pour la poursuite des travaux de ceux tels que SuisseEnergie pour les communes et SuisseEnergie pour les installations d'infrastructure. De plus, au sein de l'organe d'accompagnement du programme global, l'échelon communal doit être représenté de manière appropriée. A fin 2009, le Conseil fédéral a décidé de poursuivre le Programme SuisseEnergie.





• **Révision de la loi sur le CO₂: politique climatique après 2012**

La révision proposée entend poser les jalons de la politique climatique suisse après 2012. Infrastructures communales et l'Union des villes suisses se prononcent en faveur d'un train de mesures axé sur le plan intérieur et soutiennent donc l'extension de la taxe CO₂ aux carburants. Les villes et communes s'attachent de plus en plus aux objectifs visés par la Société 2000 watt. Dans ce sens et afin de bénéficier de bonnes conditions-cadres, IC et l'Union optent pour une plus ambitieuse réduction des émissions de CO₂ jusqu'en 2020, à savoir de 30 à 40%. Le Parlement en débattrait en 2010 en même temps que de l'initiative populaire pour un climat sain.

• **Révision de la loi sur le CO₂: émissions des nouvelles voitures de tourisme**

Infrastructures communales souscrit à ladite révision qui vise la fixation d'objectifs contraignants en matière d'émissions

de CO₂ pour les nouvelles voitures de tourisme immatriculées en Suisse. Une mesure qui contribuera efficacement à la protection du climat.

• **Révision de l'ordonnance sur le CO₂: Programme Bâtiments**

La révision de ladite ordonnance s'attache à régler en détails le financement du Programme Bâtiments. Au moyen de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂, au moins quelque 1,3 milliard de francs au cours de ces dix prochaines années seront destinés directement à l'assainissement énergétique des bâtiments. Ceci avec pour objectif de réduire d'environ 2,2 millions de tonnes les émissions de CO₂ jusqu'en 2020. En outre, point important, il est exigé que les villes et communes soient représentées au sein du groupe d'accompagnement du Programme afin d'y prendre en considération les vastes connaissances des préposés communaux à l'énergie.

• **Ordonnance sur l'étiquette-environnement pour les voitures de tourisme**

Infrastructures communales soutient le développement de l'étiquette-énergie en étiquette-environnement pour les voitures de tourisme et appelle à sa rapide introduction. Avec l'étiquette-environnement, les catégories de véhicules des classes A et B (véhicules petits, légers, pauvres en émissions et nécessitant une moindre surface de stationnement) s'alignent dès lors plus clairement sur les exigences des villes en termes de mobilité. Dans une deuxième étape, il conviendra d'examiner dans quelle mesure par ce biais on peut tendre à une limitation de l'accès aux villes.

En outre, Infrastructures communales a défendu les intérêts des villes et communes lors de plusieurs auditions concernant des normes et directives de la VSS et de la VSA:

- Norme VSS 640 980: Gestion de l'entretien dans les agglomérations
- Norme VSS 640 761b: Service hivernal; déneigement
- Norme VSS 640 324b: Dimensionnement de la structure des chaussées; sol de fondation et chaussée
- Norme 640 364: Evacuation des eaux des routes
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la VSA
- Directive VSA: «Entretien de constructions d'évacuation des eaux usées». ■

Commissions techniques

Commission technique déchets

Gestion des déchets: coûts et indicateurs

En ce qui concerne l'infrastructure et les coûts relatifs à l'élimination des déchets et au recyclage des matières valorisables, des données liées à l'échelon des villes et communes font en Suisse encore largement défaut. Pour un lobbying pertinent visant une rétribution couvrant les coûts de diverses collectes séparées tels que le papier, le verre, le fer-blanc et l'aluminium, des indicateurs ad hoc représentent toutefois une base importante. Infrastructures communales a donc procédé dans ce sens à une enquête auprès de l'ensemble des communes. Les formulaires retournés montrent une grande disparité au niveau de la qualité des données disponibles ainsi que de leur comptabilisation.

De premiers enseignements peuvent cependant être tirés. L'enquête révèle que les coûts bruts des communes pour l'élimination des déchets se situent dans une fourchette de 70 à 110 francs par habitant et par an, marquée par un montant généralement plus élevé pour les villes et communes importantes offrant un éventail de prestations plus large. Infrastructures communales publiera un rapport détaillé en été 2010.

Infrastructures communales procédera au suivi de cette enquête afin de disposer de données comparables sur plusieurs années.

Indicateurs: de claires définitions

Infrastructures communales ainsi que plusieurs cantons et associations intercommunales ont incité l'OFEV à établir des définitions uniformes pour la détermination des indicateurs de prestations et de coûts sur le plan de la gestion des déchets. Ce qui constituerait un fondement pour des comparaisons explicites. L'OFEV y a répondu favorablement. En décembre dernier, un groupe de travail réunissant représentants



des milieux principalement concernés (OFEV, cantons, associations, villes et communes) ainsi que divers experts a échangé connaissances et expériences en matière d'indicateurs. Le groupe a posé les jalons du futur procédé. Un projet est attendu pour l'année prochaine.

Matières plastiques: collecte séparée?

Les matières plastiques, qui représentent quant à leur volume une part importante des déchets ménagers, sont majoritairement de petits éléments légers et d'une composition très hétérogène, dont la désagrégation, à l'état actuel de la technique, s'avère complexe et bien coûteuse. Les conditions-cadres pour un recyclage se présentent donc difficiles. De plus il est loin d'être acquis que le produit de la récupération couvre les coûts élevés de collecte et de transport vu leur masse volumineuse. Une valorisation des matières plastiques n'a de sens que si

celle-ci est clairement avantageuse écologiquement, globalement supportable financièrement et assurée à long terme. A ce titre, une étude est projetée laquelle se penchera sur les options de recyclage, les coûts, les facteurs écologiques ainsi qu'établira des comparaisons avec les UIOM et les cimenteries. Plusieurs membres de la commission suivent l'évolution dans ce domaine et participent au financement d'une étude sur la pertinence de l'installation de la collecte des matières plastiques au niveau communal. Une telle nouvelle collecte séparée à l'échelle suisse serait-elle durable et acceptée par la population? La question reste posée, car actuellement font encore défaut des fondements déterminants. De l'avis d'Infrastructures communales, il appartient prioritairement aux milieux économiques de développer de tels systèmes d'élimination des déchets et d'en assurer le financement à long terme. A l'instar des collectes sépa-

rées existantes organisées par l'économie privée, les communes pourraient exploiter des points de collecte complémentaires, contre rétribution de leurs prestations.

Elimination lors de l'approvisionnement?

Les concepts communaux d'élimination des déchets continuent d'être axés sur des déchetteries desservies offrant un large éventail de prestations. A ce propos, de l'avis d'Infrastructures communales, des synergies avec de grands centres d'achat seraient possibles et judicieuses. Ainsi, l'utilisation de la «souscharge» de véhicules de transport lors de la récupération ou de l'acheminement de marchandises aux lieux d'achat conduirait à une importante réduction du nombre des kilomètres parcourus par les voitures de tourisme. Conjointement avec la Communauté d'intérêts du commerce suisse de détail, Infrastructures communales élabore des principes susceptibles de servir de base à de telles solutions favorables à la clientèle. A cet égard, Infrastructures communales attend des dispositions contraignantes dans la nouvelle Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD). ■



Commission technique environnement et énergie

Les objectifs visés par les politiques énergétique et climatique sont de plus en plus interdépendants. Ainsi, par exemple, la mobilité électrique, principalement pour les villes, est un sujet actuel, lequel est lié à ces deux domaines. En vue d'une activité efficace de notre association, il convient donc de tendre, au-delà d'une approche souvent sectorielle, à une meilleure coordination des forces de l'échelon communal. Durant l'année sous revue, ladite commission a procédé à de nombreuses adaptations de lois et ordonnances en matière énergétique et climatique, sur lesquelles Infrastructures communales a pris position dans le cadre de la procédure d'audition. Grâce à l'étroite collaboration entre les villes et le Secrétariat, les objets ont pu être traités de manière approfondie.

Politique énergétique: villes et communes dynamiques

Approvisionnement durable en énergie, encouragement des énergies renouvelables et efficacité énergétique font figure actuellement, dans de nombreuses villes et communes, de haute priorité: des concepts énergétiques sont établis, révisés ou adaptés aux objectifs visés par la Société 2000 watt. Ladite commission exige dès lors de la Confédération et des cantons que les villes et communes, vu leur rôle important dans l'exécution de la politique énergétique,

soient intégrées comme partenaires dans le processus d'élaboration de projets.

A ce propos, il est réjouissant de relever que, suite aux démarches d'Infrastructures communales et des associations intercommunales, les villes et communes seront désormais représentées au sein du Groupe stratégique d'accompagnement du programme SuisseEnergie qui sera poursuivi jusqu'en 2020.

Eclairage public

En ce qui concerne l'éclairage public, les villes et communes sont tiraillées par les exigences en matière de sécurité, l'efficacité énergétique et les nuisances causées par la lumière. De plus en plus de villes et communes ont mis au point des plans «lumière». Ladite commission suit l'évolution dans ce domaine afin de mettre à disposition toute information et expérience.

Coopération plus étroite avec l'Alliance climatique des villes

Les activités de ladite commission et de l'Alliance climatique des villes dénotent des doublons au plan du fond et du personnel. La commission s'est accordée sur le principe de renforcer la coopération avec les représentants de l'Alliance climatique des villes et de remédier à ces doublons, ceci afin de mieux faire valoir la voix des villes dans ce domaine. ■



Commission technique routes

La propreté est-elle mesurable?

Alors que des normes existent de longue date pour évaluer l'état de l'infrastructure des routes, de telles font défaut en ce qui concerne leur nettoyage. Dans les grandes villes, le besoin de critères uniformes pour évaluer la propreté de l'espace urbain va croissant. Un groupe de travail d'Infrastructures communales a dès lors compilé les diverses dispositions des villes pour les uniformiser dans un catalogue, lequel sera publié sous la nouvelle parution «Evaluation de la propreté dans les villes et communes». Les communes disposeront ainsi d'un instrument, basé sur des critères objectifs, pour apprécier le degré de propreté et l'effet des mesures entreprises.

En ce qui concerne la question du littering, l'Office fédéral de l'environnement a renforcé son rôle de coordinateur entre les différents acteurs. Pour les villes, la réduction du nombre des journaux gratuits destinés aux pendulaires s'est traduite favorablement sur le degré de propreté. Les expériences des villes, lesquelles ont conclu de larges contrats avec les éditeurs, sont globalement positives. Lors de la table ronde sur le littering, tenue en automne dernier auprès de l'Office fédéral de l'environnement, les éditeurs ont signalé, fait réjouissant, qu'ils étaient disposés à collaborer à la mise au point d'un contrat modèle et d'en faire bénéficier l'ensemble des villes.

Littering: qui est responsable?

Infrastructures communales est de l'avis que les entreprises de vente d'aliments à l'emporter portent une coresponsabilité du littering. Dans plusieurs cantons et villes sont développés des systèmes de bonus, malus et de label, lesquels sont des incitations à de propres prestations de ces entreprises. Ces incitations financières se traduisent par un échelonnement des taxes de base sur les déchets. Dans le cas de la

ville de Berne, qui fait œuvre de pionnier dans ce domaine, se poursuit encore actuellement une controverse juridique avec le commerce de détail. Une prochaine clarification serait bienvenue.

En matière de communication et de sensibilisation, la Communauté d'intérêts pour un monde propre et une meilleure qualité de vie (IGSU), financée par les commerçants et les fabricants, se révèle comme une importante plateforme complémentaire aux activités dans les cantons, régions et communes. L'IGSU assume ainsi sa part de responsabilité en faveur d'un environnement propre. Les offres de l'IGSU font d'ailleurs l'objet d'une demande accrue des communes.

Routes: coordination des travaux

Lors de travaux dans le domaine routier, la règle d'une coordination optimale de ceux-ci entre commune, entreprises d'approvisionnement en énergie et de télécommunications devrait être respectée. Dans la pratique, hélas, ce n'est souvent pas le cas. Selon Infrastructures communales, il est primordial que l'avancement des travaux également soit dicté par les communes en tant que propriétaires des bien-fonds. La répartition des coûts entre les entreprises et les Services communaux de construction ainsi que les principes de facturation lors de travaux de remise en état sont très disparates d'une commune à l'autre. En tant que complément aux règlements communaux sur les routes, Infrastructures communales met au point une recommandation posant les bases d'un procédé uniforme.

Service hivernal: plaquettes de bois au lieu de sel?

En temps de service hivernal, les communes sont tiraillées entre mesures de sécurité du trafic, responsabilité juridique en tant que propriétaires des biens-fonds, exigences de protection de l'environnement ainsi que ressources en personnel et financières.

Vu la pénurie de sel d'épandage en Europe l'hiver dernier, de nombreuses communes ont été contraintes de revoir le champ de leurs interventions et dès lors de limiter le déneigement aux axes principaux. Plusieurs villes et communes, pour sécuriser notamment les cheminements piétonniers, ont recouru, au lieu de sel et des gravillons, à des plaquettes de bois imprégnées. Les expériences ont montré que ce procédé était une alternative valable principalement dans les lieux d'altitude marqués par des journées continues de gel. En plaine, la ville de Berne a également testé ce procédé. Un premier bilan sera disponible au cours de 2010.

Travaux de canalisations sur fonds privés: qui est compétent?

En matière de travaux de canalisations sur des fonds privés, un arrêt (IC_390/2007) du Tribunal Fédéral (TF) montre l'état juridique complexe entre les lois fédérales de l'aménagement du territoire, d'encouragement de la construction et de l'accession à la propriété de logements, de la protection des eaux ainsi que diverses législations cantonales sur les raccordements. Ainsi, statuant sur un recours de la Ville de Lausanne, le TF a décidé que les travaux de mise en séparatif d'un collecteur unitaire des eaux usées se trouvant sur des fonds privés ne devaient pas être financés par les riverains raccordés mais bel et bien par la Commune. Un point déterminant dans cette décision ont constitué les dispositions cantonales et communales, lesquelles sont très disparates selon le canton et la commune. Infrastructures communales élaborera sur cette question une recommandation de caractère général. ■





Commission technique eaux usées

Le problème des micropolluants dans les eaux usées a été au centre des activités de ladite commission. Les membres de celle-ci reconnaissent le besoin d'agir visant à réduire les micropolluants. Après que l'OFEV, en automne 2009, alors que des travaux de recherche étaient pourtant encore en cours, a projeté de contraindre les cent plus importantes STEP de s'équiper d'une étape supplémentaire de traitement pour l'élimination des micropolluants, le conseiller national Kurt Fluri, membre du comité de l'Union des villes suisses, a déposé, lors de la session d'automne, une motion qui demandait à la Confédération une claire stratégie et le cofinancement des installations complémentaires envisagées. Faisant fi de cette situation et des réserves, connues de l'OFEV, des exploitants de STEP sur le procédé retenu, la Confédération a lancé, à fin 2009, la procédure d'audition sur la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux, ceci avec pour objectif d'obliger les cent plus importantes STEP de s'équiper de telles installations jusqu'en 2018. Celles-ci appellent des investissements globaux estimés à plus de 1,2 milliard de francs, lesquels, selon l'OFEV, doivent être supportés entièrement par les cantons concernés, respectivement par

les STEP et les taxes de raccordement. Par ce principe, la Confédération contrevient à celui de causalité. Et de plus, il torpille les projets de raccordement de petites STEP à celles importantes et plus performantes.

La présence de composés traces organiques dans le cycle de l'eau est due notamment à la consommation de médicaments et de substances hormonales. Une solution raisonnable de financement de mesures au plan technique doit donc s'attacher au produit, au moyen d'une taxe anticipée d'élimination, ou reposer sur une taxe prélevée sur l'ensemble des consommateurs.

De concert avec la VSA, ladite commission accompagne les travaux concernant le prochain relevé à l'échelle nationale des indicateurs relatifs aux prestations et coûts dans le domaine des eaux usées. Le premier relevé repose sur les données 2004 qui sont compilées dans la publication VSA/IC «Coûts de l'assainissement». Le relevé en 2010 vise un plus large éventail et une meilleure qualité des données dans le secteur des canalisations. Le relevé sera effectué par le biais des cantons.

Le groupe de travail conjoint VSA/IC «Système de conduite financière pour le domaine des eaux usées» a mis au point, sous la direction du Secrétaire d'IC, le contenu du modèle de planification financière pour le domaine des eaux usées et a

pris en compte les observations formulées lors de la procédure d'audition. Cet instrument de planification, basé sur Excel, est destiné aux exploitants et responsables des finances d'associations intercommunales, de STEP et de réseaux de canalisations. Il est censé permettre une planification financière, à moyen et long terme, en matière d'investissements ainsi que de taxes et sera disponible en été 2010.

Plusieurs exploitants de réseaux de canalisations des villes appellent à un échange de vues plus étroit. Infrastructures communales s'est proposée comme plateforme et a lancé une convocation en vue de constituer un groupe de travail.

Egalement dans les milieux de la gestion des eaux, vu la nécessaire rénovation à moyen terme des réseaux, le besoin est de plus en plus manifeste de disposer de meilleures bases de données, d'une plus ample information et d'une claire stratégie en matière d'infrastructures. Les rénovations attendues, dans les domaines de l'approvisionnement en eau ou de l'évacuation des eaux urbaines, porteront fortement sur l'échelon communal. Dans le cadre de l'association Agenda 21 pour l'eau – soutenue par d'organisations faïtières du secteur des eaux, la Confédération et les cantons – des spécialistes se sont réunis, avec la participation d'Infrastructures communales, lors de premiers ateliers de travail. Au cours de 2010, ce groupe de projet formulera des principes pour une stratégie des infrastructures dans le domaine des eaux. ■

Commission technique immobiliers

De nombreuses communes ne sont pas encore au bénéfice d'une stratégie immobilière clairement définie. Ladite commission s'attachera donc prioritairement à exposer les éléments-clés qui entrent dans une stratégie immobilière communale. Plusieurs demandes de communes ont montré le besoin en conseils concernant le patrimoine immobilier. ■

Collaboration avec d'autres associations et organisations

Infrastructures communales entretient une coopération de libres échanges avec un grand nombre d'organisations faitières, Services cantonaux spécialisés et Offices fédéraux tant au plan politique que dans le cadre de projets et de manifestations. Outre son étroite coopération avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses, Infrastructures communales a traité de projets communs avec les organisations suivantes:

- **Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED)**
 - contacts réguliers pour la coordination de projets et de manifestations
 - coopération lors de manifestations
 - **Fondation pour la pratique environnementale en Suisse (PUSCH)**
 - coordination des offres de formation et des manifestations
 - collaboration dans le cadre de projets
 - participation au parrainage de la Journée suisse «Chasse au trésor»
 - **Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA)**
 - collaboration dans les commissions «financement» et «indicateurs»
 - coopération dans le cadre de projets, manifestations et publications
 - **Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux (SSIGE)**
 - collaboration dans le cadre de projet (modèle de planification eaux usées)
 - **Association suisse des professionnels de la route et du trafic (VSS)**
 - délégation de représentants des villes dans d'importantes commissions d'experts de la VSS
 - collaboration avec la Commission des ingénieurs municipaux et communaux
 - coopération lors de congrès
 - collaboration dans le cadre des procédures de consultation sur de nouvelles normes de la VSS
 - **Association suisse des installations de compostage (ASIC)**
 - échange d'expériences
 - plateforme d'information BAW
 - participation à la table ronde sur la biomasse
- Forum compost**
- échange de correspondance et coopération dans le cadre de projets
- **Association Sécurité au travail Suisse**
 - siège au comité (A. Bukowiecki)

- **Commission européenne de normalisation (CEN)**
 - Représentation dans les commissions techniques (CT) par le biais de l'Association suisse de normalisation
 - CT 183 «Waste Management», Marcel Kalbermatten, ERZ Zürich (délégué)
- **Swiss Recycling**
 - échange d'expériences
 - coopération dans des projets
 - contacts réguliers avec les associations membres Ferro, Igora, Inobat, PET Recycling Suisse, VetroSwiss ainsi que S.EN.S et SWICO
- **Fondation pour la gestion et la récupération des déchets en Suisse (S.EN.S)**
 - siège au conseil de fondation (G. Neuhold)
- **Fondation sanu / Formation pour le développement durable**
 - siège au conseil de fondation (A. Bukowiecki)
- **Association suisse des transports routiers (ASTAG)**
 - siège dans la commission Transports de déchets (S. Kocher)
 - coopération dans le cadre de projets
- **Verband Kommunale Abfallentsorgung und Strassenunterhalt (VKS im VKU) Deutschland**
 - échange d'expériences et de correspondance
- **SuisseEnergie pour les installations d'infrastructure**
 - participation au patronage
- **Cité de l'énergie**
 - échange d'expériences avec l'organisation
- **Association romande des chefs de voirie (ARCV)**
 - échange d'expériences
- **Österreichischer Wasser- und Abfallwirtschaftverband (ÖWAV)**
 - échange d'expériences et de correspondance
- **Vereinigung staatlicher und kommunaler Leiter Immobilien (VSLI)**
 - coopération dans l'installation de la commission technique immobiliers
- **Alliance climatique des villes suisses**
 - coordination de projets et d'objets
- **Préposés à l'énergie des grandes villes et des chefs-lieux cantonaux**
 - coordination de projets et d'objets
- **Agenda 21 pour l'eau**
 - participation au groupe de travail «gestion des infrastructures»

Cours et séminaires

Des journées d'information et des cours de formation continue, axés sur la pratique, représentent un élément important pour une activité fructueuse d'Infrastructures communales. Les manifestations sont également appréciées dans l'entretien des relations avec et entre les membres. L'offre consiste en des cours éprouvés largement demandés et en des rencontres d'information portant sur des thèmes d'actualité.

Cours pour chefs de voirie

Les cours pour les chefs de voirie ont pu avoir lieu, dans le cadre qui a fait ses preuves, à Nottwil, avec plus de 80 participants. Ceux-ci, en deux jours, sur la base d'exposés présentés par des praticiens communaux, ont pu acquérir des connaissances de base théoriques dans les domaines de l'élimination des déchets, du nettoyage, de l'entretien des véhicules et engins, de la sécurité au travail, du service hivernal, de la conduite du personnel et des gros entretiens.

Séminaires pour centres de voirie

A l'intention des collaborateurs de centres de voirie, Infrastructures communales a organisé, en juin 2009, dans le centre de la Ville de Baden, une journée de formation continue sur le nettoyage, le vandalisme et les points de collecte des déchets. De plus, deux journées similaires ont été tenues, en septembre dernier, dans le centre de la Ville de Saint-Gall, consacrées au service hivernal et à l'acquisition de véhicules.





Cours: comportement face à des clients peu aimables et agressifs

Dans leurs activités, les collaborateurs des centres de voirie, des Services de la construction ou autres communaux sont confrontés parfois à des situations désagréables face à des habitants ou clients peu aimables ou agressifs. Lors d'un séminaire, tenu le 9 septembre dernier, Hans Peter Ulli, acteur et formateur, a présenté, outre des notions théoriques de base, des tuyaux pour le comportement au quotidien ainsi que des éléments pour la préparation personnelle à des situations critiques.

Séminaire: politique énergétique communale – utiliser la marge de manœuvre!

Lors de la Journée spécialisée du 29 octobre 2009, les multiples exposés axés sur la pratique ont montré le rôle important de l'échelon communal dans l'application de la politique énergétique. Dans ce domaine, dans de nombreuses régions de notre pays, les communes s'engagent dans le sens d'une planification et d'un approvisionnement durables à long terme. Et également en faveur d'une efficacité énergétique accrue et de l'encouragement des énergies renouvelables, les villes et communes sont susceptibles d'apporter une contribution appréciable. Un grand potentiel existe en matière d'approvisionnement durable en chaleur, lequel peut être assuré au niveau local par des offres selon les modèles de contracting.

Journée technique: service hivernal et signalisation temporaire

A l'intention tout particulièrement des collaborateurs de centres de voirie de la Suisse romande, Infrastructures communales a organisé, le 26 mars 2009 à Fribourg, une journée d'information, suivie par de nombreux participants, consacrée au service hivernal et à la signalisation temporaire. ■

Aperçu des cours et séminaires 2009

Cours/Séminaires	Date/Lieu	Participants
Journée technique: service hivernal et signalisation temporaire	26 mars 2009 à Fribourg	53
Cours pour chefs de voirie 1/09	7/8 mai 2009 à Nottwil	43
Cours pour chefs de voirie 2/09	22/23 octobre à Nottwil	40
Assemblée des membres 2009	12 juin 2009 à Berne (SUISSE PUBLIC)	74
Séminaire pour centres de voirie 1: nettoyage, vandalisme, points de collecte des déchets	19 juin 2009 à Baden	50
Séminaire pour centres voirie 2: service hivernal et acquisition de véhicules	4 et 11 septembre 2009 à Saint-Gall	2x43
Cours: comportement face à des clients peu aimables et agressifs	9 septembre 2009 à Zurich	21
Séminaire: politique énergétique communale – utiliser la marge de manœuvre	27 octobre 2009 à Olten	104
		Total: 471

Service-conseil et publications

Service-conseil pour centres de voirie et concepts d'élimination des déchets

Le service-conseil d'Infrastructures communales continue d'être l'objet d'une forte demande. Les communes sont apparemment interpellées davantage quant aux structures optimales concernant le service hivernal. Daniel Schneeberger, responsable de la voirie de la Ville de Coire et accessoirement conseiller technique d'Infrastructures communales, a accompagné également les travaux de communes visant le regroupement de leurs centres de voirie et une étroite coopération. Outre plusieurs analyses et esquisses d'aménagement de centres de voirie, il a établi des concepts d'installation de points de collecte des déchets équipés de conteneurs enterrés.

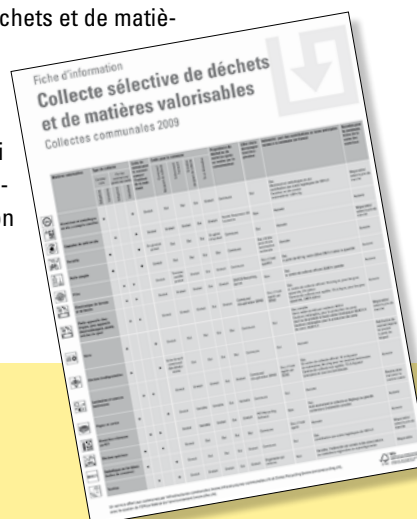


Nouvelles publications

Comme outil simple et pratique pour la planification et le dimensionnement de points de collecte de déchets et de matières valorisables, Infrastructures communales a rédigé une nouvelle publication, laquelle est disponible sur le site Internet.

Conjointement avec Swiss Recycling, Infrastructures communales a envoyé, c'est une première, à toutes les communes de notre pays, une notice d'information «Collecte sélective de déchets et de matières valorisables» relevant tous les points importants pour les communes. Celle-ci sera remise annuellement dans une version actualisée.

Par ailleurs, trois groupes de travail ont chacun poursuivi la mise au point de nouvelles publications, à savoir celles respectivement «Evaluation de la propreté dans les villes et communes», d'un modèle de planification financière pour le domaine des eaux usées et d'une recommandation sur le problème lié à l'exécution de fouilles dans l'espace routier.



Organisation

Assemblée des membres 2009

Lors de l'Assemblée des membres du 12 juin 2009, tenue dans le cadre de SUISSE PUBLIC, la plus importante exposition suisse pour les collectivités publiques, la directrice de l'Union des villes suisses, au nom des deux associations faîtières des villes et communes, a rendu hommage et a remercié pour services rendus le président Gottfried Neuhold qui se retire après six années d'exercice. Gottfried Neuhold s'est toujours préoccupé d'un bon échange de connaissances et d'expériences entre les villes et communes. Il a également grandement contribué à la conclusion du contrat-cadre sur le vieux papier ainsi qu'à la quasi-levée des redevances régaliennes sur le sel d'épandage pour le service hivernal. A sa succession à la tête d'Infrastructures communales, l'Assemblée des membres a élu Alain Jaccard, chef de la division Infrastructures et énergie de la Ville de Morges et vice-président d'IC depuis de longues années. A la vice-présidence a été nouvellement élu Beat Ammann, directeur de la région bern ag, qui préside la commission technique eaux usées.

L'Assemblée a reconduit in corpore les autres membres du comité en exercice et a nouvellement élu en son sein Laurent Balsiger, ingénieur communal de Pully.

A l'issue de partie statutaire, Peter Blank, représentant de notre association partenaire d'Allemagne VKS au sein de la VKU, a exposé l'importance d'une forte gestion communale des déchets, tandis que Hans-Peter Fahrni, chef de la division Déchets et matières premières de l'Office fédéral de l'environnement, a présenté les principaux points prévus par la révision totale de l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD).

Comité

Lors de ses séances de travail, le comité s'est penché notamment sur les tendances manifestées qui, dans le domaine des infrastructures, sont susceptibles de porter sur l'échelon communal. Face à la perspective de tâches à l'échelle régionale en matière de gestion des infrastructures, les actuelles structures communales de décision dévoilent aujourd'hui leurs limites. Ce qui fait que les entités de coordination, en maints endroits, sont en forte augmentation. Si bien que la question de la mise en place de judicieux instruments conjoints des échelons cantonal et communal est de plus en plus posée dans les milieux de la gestion des infrastructures. Par ailleurs, dans la planification, il convient de prendre également en compte, sous divers aspects, les besoins spécifiques de la population qui jouit d'une plus grande espérance de vie.

Pour les travaux de l'association, une étroite coordination et une harmonisation des préposés communaux aux questions de la protection climatique, énergétiques et de la mobilité deviennent d'importance.



Secrétariat

Le relèvement des cotisations décidé en 2008 a permis de renforcer le Secrétariat. Ainsi, depuis février 2009, Nina Aemisegger, géographe diplômée, complète l'effectif en tant que responsable de la conduite de projets (emploi à 50%). Depuis avril 2009, Stéphanie Glutz occupe le poste d'assistante du Secrétaire, succédant à Laura Fellmann qui, après quelque trois années au service d'Infrastructures communales, a décidé de poursuivre des études. Le Secrétariat d'IC est dirigé par Alexandre Bukowiecki Gerber (emploi à 80%).

Membres

A fin 2009, Infrastructures communales comptait 216 membres, soit une augmentation de 9 membres provenant de 15 adhésions et de 6 démissions. ■

Effectif des membres au:	01.01.2009	31.12.2009
Catégorie	Nombre	Nombre
Villes et communes	146	155
Ass. intercommunales	27	26
Cantons	3	3
Donateurs (personnes morales)	20	21
Donateurs (personnes physiques)	6	6
Membres d'honneur	5	5
Total des membres	207	216

Membres 2009

Villes et communes

Aadorf	Politische Gemeinde	Horw	Gemeindeverwaltung
Aarau	Stadtbauamt	Hütten	Gemeindewerke
Aarburg	Bauamt Gemeinde	Köniz	Gemeindebetriebe, Abt. Werkhof
Adliswil	Gesundheit/Umwelt	Kirchlindach	Gemeindeverwaltung, Bauinspektorat
Altnau	Politische Gemeinde	Kreuzlingen	Stadtverwaltung
Arbaz	Commune	Küssnacht	Bauamt
Aubonne	Commune	Küssnacht am Rigi	Bezirk, Ressort Infrastruktur
Arosa	Gemeindebauamt	Langenthal	Bauverwaltung
Ayent	Administration communale	Langnau i.E.	Bauamt
Baden	Abteilung Strassen und Anlagen	Lausanne	Service d'assainissement
Bagnes	Administration communale	Lenk	Einwohnergemeinde
Basel	Amt für Umwelt und Energie	Leukerbad	Gemeinde, Abteilung Technik
	Tiefbauamt – Stadtreinigung	Locarno	Ufficio tecnico comunale
Belp	Einwohnergemeinde	Lugano	Dicastero del territorio
Bern	Abfallentsorgung	Luzern	Tiefbauamt
	Tiefbauamt	Lyss	Bauabteilung
Bever	Gemeindeverwaltung	Martigny	Services techniques
Berikon	Gemeinde	Meikirch	Gemeindeverwaltung
Biberist	Bauverwaltung	Monthey	Service des travaux publics et environnement
Biel-Benken	Bauabteilung	Montreux	Service des travaux
Biel/Bienne	Strasseninspektorat	Morges	Service des infrastructures et énergies
Bière	Commune	Moudon	Municipalité
Binningen	Gemeindeverwaltung	Mümliswil-Ramiswil	Gemeindeverwaltung
Birmensdorf	Gemeindeverwaltung	Münchenbuchsee	Bauabteilung
Birr	Gemeinderat	Münsingen	Gemeindeverwaltung
Bonstetten	Politische Gemeinde	Murgenthal	Einwohnergemeinde
Bougy-Villars	Administration communale	Muri b. Bern	Tiefbauamt
Bottmingen	Gemeindeverwaltung	Murten	Bauverwaltung
Burgdorf	Stadtbauamt	Näfels	Bauverwaltung
Bussigny-près-Lausanne	Direction des travaux publics	Neuchâtel	Service de la voirie
Caslano	Ufficio tecnico comunale	Niedergösgen	Werkhof
Château-d'Oex	Commune, DéchPE	Niederhasli	Gemeindeverwaltung
La Chaux-de-Fonds	Direction des travaux publics	Nyon	Service des travaux
Le Chenit	Municipalité	Oberägeri	Bauabteilung
Chur	Tiefbau- und Vermessungsamt	Oberbipp	Einwohnergemeinde
Cologny	Mairie	Oberglatt	Gemeindeverwaltung
Commugny	Commune	Oberkulm	Bauamt, Werkhof
Coppet	Administration communale	Obersiggenthal	Bauverwaltung
Corcelles-près-Payerne	Commune	Oberwil BL	Bauamt
Davos	Gemeindeverwaltung	Oftringen	Abteilung Bauen Planen Umwelt
Delémont	Service des travaux publics	Olten	Stadtverwaltung
Dietikon	Werkhof	Ostermundigen	Tiefbauamt
Dietlikon	Gemeindewerke	Otelfingen	Gemeindeverwaltung
Dotzigen	Einwohnergemeinde	Payerne	Direction des travaux
Dübendorf	Stadtverwaltung	Peseux	Administration communale
Duggingen	Einwohnergemeinde	Pieterlen	Bauverwaltung
Ecublens	Services des Travaux, domaines et environnement	Pully	Direction des travaux
Einsiedeln	Werkbetriebe	Reinach BL	Gemeinde
Fehraltorf	Gemeinde	Renens	Municipalité
Freienbach	Gemeindeverwaltung	Richterswil	Gemeinde, Gesundheit/Umwelt
Fribourg	Service de la voirie	Rolle	Services techniques
Fully	Municipalité	Rüschlikon	Gemeinde, Abteilung Tiefbau/Werke
Genève ville	Service entretien et travaux	Saanen	Bauverwaltung
Gland	Infrastructures & environnement	Saint-Prex	Municipalité
Glarus	Bauamt	St. Gallen	Entsorgungsamt
Goldach	Bauverwaltung	St. Moritz	Strasseninspektorat
Gretzenbach	Einwohnergemeinde	Schaffhausen	Bauamt
Herisau	Tiefbauamt	Schlieren	Tiefbauamt
		Schmitten	Werke, Versorgung und Anlagen
			Ressort Strassen und Wege, Umwelt und Kehricht

Schwerzenbach	Gemeindeverwaltung
Sierre	Service des travaux publics
Sion	Service des travaux publics
Solothurn	Stadtbauamt
Speicher	Gemeinde
Stadel	ARA Windlach
Stein AG	Ressort Wasser/Abwasser
Subingen	Einwohnergemeinde
Sulgen	Politische Gemeinde
Sursee	Stadtbauamt, Werkdienst
Tägerwilen	Politische Gemeinde
Teufen	Bauverwaltung
Thalwil	Gemeinde
Therwil	Gemeinde
Thun	Tiefbauamt, Abfallbeseitigung
Unterägeri	Bauamt
Untersiggenthal	Einwohnergemeinde, Bau und Planung
Urtenen	Bauverwaltung
Uster	Abteilung Raumordnung
Vaz/Obervaz	Politische Gemeinde
Vevey	Direction des travaux
Volketswil	Bauverwaltung
Wädenswil	Bauamt
Wahlern	Bauverwaltung
Wald	Gemeinde
Wallisellen	Gemeindeverwaltung
Wigoltingen	Gemeindeverwaltung
Wil	Tiefbauamt
Winterthur	Strasseninspektorat
Wittenbach	Bauverwaltung
Würenlos	Gemeindeverwaltung
Yverdon-les-Bains	Direction du service des travaux
Zofingen	Bauamt
Zollikofen	Bauverwaltung
Zollikon	Bauabteilung
Zuchwil	Bauverwaltung
Zug	Baudepartement
Zumikon	Bauamt
Zürich	Entsorgung und Recycling Tiefbauamt, Werterhaltung

Associations intercommunales

Abwasserverband Aarburg
 Abwasserverband der Region Sense-Oberland
 A-Region, Rorschach
 ABVO Oberengadin/Bergell, Abfallumschlagstation, Samedan
 ARA Region Bern AG, Herrenschwanden
 ARA Thunersee, Uetendorf
 ARA Worblental, Worblaufen
 Avag, AG für Abfallverwertung, Jaberg
 ERZO Entsorgung Region Zofingen, Oftringen
 GAF Gemeindeverband Abfallbewirtschaftung Unteres Fricktal, Olsberg
 Gemeindeverband ARA Ins-Müntschemier
 GEVAG Gemeindeverband für Abfallentsorgung Graubünden, Untervaz
 GVRZ Gewässerschutzverband der Region Zugersee–Küssnachtsee–Ägerisee, Kläranlage Schönau, Cham
 KVA Thurgau, Weinfelden

Limeco Interkommunale Anstalt, Dietikon
 REAL Recycling, Entsorgung, Abwasser, Luzern
 SADEC SA, Nyon
 SAIOD SA, Usine d'incinération des ordures et déchets, Colombier
 SATOM Usine d'incinération Valais/Vaud, Monthey
 SEME, Syndicat intercommunal pour le traitement des eaux de Moutier et environs
 STRID SA, Yverdon-les-Bains
 Valorsa SA, Penthaz
 VKA Verband für Kanalisation und Abwasserreinigung, Nidau
 ZAB Zweckverband Abfallverwertung Bazenhaid
 ZEBA Zweckverband der Zuger Einwohnergemeinden für die Bewirtschaftung von Abfällen, Cham
 ZAKU Zentrale Organisation für Abfallbewirtschaftung im Kanton Uri

Cantons

Canton de Genève, Fonds cantonal d'assainissement des eaux
 Kanton Bern Amt für Gewässerschutz und Abfallwirtschaft
 Kanton Uri Amt für Umweltschutz, Abteilung Gewässerschutz
 Kanton Zürich Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft

Donateurs (personnes morales)

Baumgartner Roland AG, Rheineck
 BG Ingénieurs & conseils SA, Châtelineau
 Brüco Swiss AG, Rümlang
 entsorgungstechnik.ch ag, Dietikon
 CSC Dechets SA
 IGORA Genossenschaft, Zürich
 J. Grimm AG, Oetwil am See
 J. Ochsner & Cie AG, Urdorf
 Klemmfix (Schweiz) AG, Volketswil
 K. Müller AG, Wallisellen
 Erismann Muldenzentrale AG, Allschwil
 Plastic Omnium AG, Basel
 Regio Recycling Management AG, Bazenhaid
 SAC-O-MAT AG (Schweiz), St. Erhard
 Schwendimann AG, Münchenbuchsee
 Sinodor AG, Basel
 TBF & Partner AG, Zürich
 Unique Flughafen Zürich AG
 Vetro-Recycling AG, Bülach
 VetroSwiss, Glattbrugg
 Ziswiler AG, A–Z Recycling, Bern

Donateurs (personnes physiques)

P. Delcourt
 R. Habermacher
 B. Jakober
 C. Moinat
 J. Wiesmann, Zürich
 H. Worch

Membres d'honneur

Th. Enzmann, Wil
 G. Völgy, Lausanne
 U. Geissmann, Bremgarten BE
 H. P. Tobler, St. Gallen
 L. Inderbitzi, Fribourg

Comité et commissions techniques

Comité

A. Jaccard, Chef de service des infrastructures et énergies, Morges (Président)
 B. Ammann, Direktor ara region bern ag, (Vize-Präs.)
 R. Amstutz, Direktorin Schweiz. Städteverband
 L. Balsiger, Direction des travaux et Serv. industr., Pully
 A. Benacloche, Ingénieur communal, Ville de Neuchâtel
 B. Jurt, Strasseninspektor, Luzern
 U. König, Direktor Schweiz. Gemeindeverband
 H. Künzle, Leiter Amt für Umwelt und Energie, Stadt St. Gallen
 G. Neuhold, Berater Geschäftsleitung ERZ, Zürich
 M. Reifler, Stadtingenieur, Winterthur
 D. Schneeberger, Leiter Werkbetriebe, Chur
 H.U. Schwarzenbach, Geschäftsführer ZEBA, Cham

Commissions techniques permanentes

Commission technique «déchets»

H.U. Schwarzenbach, Geschäftsführer ZEBA, Cham (Präs.)
 R. Bolz, Abfall- und Kompostberater, Tiefbauamt Thun
 G. Brechbühl, Leiter Werkbetrieb, Stadtbauamt Burgdorf
 G. Clément, Responsable du secteur «Conseil – acquisition – valorisation, SATOM Monthey»
 C. Costa, Directrice Valorsa SA, Penthas
 N. Crivelli, Dicastero servizi urbani, Lugano
 R. Furrer, Beauftragter Abfall, REAL, Luzern
 J. Hartmann, Geschäftsleiter ERZO, Oftringen
 E. Hostettler, Responsable de la Voirie, Morges
 B. Hunziker, Leiter Abfallentsorgung, Bern
 B. Jurt, Strasseninspektor, Luzern
 S. Kocher, Strasseninspektor, Biel-Bienne
 Th. Kraleman, Leiter Entsorgungslogistik, ERZ, Zürich
 K. Krattinger, Chef de la Voirie, Fribourg
 Ch. Leroy, Service d'assainissement, Ville de Lausanne
 P. Liaudat, Chef du service, Ville de Genève
 T. Rosohl, Leiter Abfallentsorgung, Tiefbauamt Basel-Stadt
 J.-P. Schindelholz, Directeur STRID SA, Yverdon-les-Bains
 D. Schneeberger, Leiter Werkbetriebe, Chur
 D. Siffert, Ingénieur communal, Ville de Delémont
 Th. Stirnemann, Leiter Werkhof, Baden
 J. Stünzi, Leiter Entsorgung, Tiefbauamt Winterthur
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Commission technique «eaux usées»

B. Ammann, Direktor ara region bern ag (Präsident)
 R. Aeby, Station d'épuration, Ville de Fribourg
 U. Ammann, Gemeindebetriebe Köniz
 L. Balsiger, Direction des travaux et Serv. industr., Pully
 P. Dürst, Stadtingenieur, Chur
 B. Hagspiel, Geschäftsbereichsleiter, Kanton Basel-Stadt
 B. Kobler, Geschäftsführer, GVRZ Kläranlage Schönau, Cham
 N. Reichenbach, Betriebsleiter Kläranlageverband Schaffhausen
 U. Sieber, Leiter Stadtentwässerung, Winterthur
 Ch. Stalder, Chef domaine d'eau, DIAE Genève
 B. Stierli, Geschäftsführer, ARA Thunersee
 H.P. Tobler, Chef Entsorgungsam, St. Gallen
 P. Wiederkehr, Leiter Bereich Abwasser ERZ, Zürich
 D. Zürcher, Chef de l'unité de gestion du réseau, Lausanne
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Commission technique «routes»

D. Schneeberger, Leiter Werkbetriebe, Chur (Präsident)
 H.P. Berger, Leiter Stadtreinigung, ERZ, Zürich
 G. Brechbühl, Leiter Werkbetrieb, Stadtbauamt, Burgdorf

A. Flück, Leiter Erhaltungsplanung, Baudepar. d. Kantons Basel-Stadt
 P. Fuhrer, Leiter Betrieb und Unterhalt, Bern
 D. Göbbels, Tiefbauamt, Kanton Zürich
 G. Hutter, Strasseninspektor, St.Gallen
 A. Isenburg, Leiter Stadtreinigung, Basel
 B. Jurt, Strasseninspektor, Luzern
 U. Kern, Werkmeister, Stadtbauamt Aarau
 M. Koch, Leiter Abt. Strassen und Anlagen, Baden
 S. Kocher, Strasseninspektor, Biel
 K. Krattinger, Chef de la Voirie, Fribourg
 M. Mani, Strasseninspektor, Tiefbauamt Stadt Thun
 P.-A. Matthey, Service des routes et voirie, Lausanne
 F. Muff, Leiter Tiefbauamt, Kanton Zürich
 M. Pola, Geschäftsbereichsleiter, Zürich
 H. Portner, Abteilung Bau, Uster
 A. Schlegel, Sachbearbeiter Tief- und Strassenbau, Murten
 L. Verguet, Service de la voirie, Neuchâtel
 H. Weidmann, Leiter Strasseninspektorat, Winterthur
 J.-P. Zoller, Département d. constructions et de l'aménagement, Genève
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Commission technique «environnement et énergie»

H. Künzle, Leiter Fachstelle Umwelt u. Energie, Stadt St. Gallen (Präs.)
 B. Bébié, Energiebeauftragter, Industrielle Betriebe Zürich
 U. Capaul, Stadtökologe, Stadt Schaffhausen
 Ch. Diez, Umweltbeauftragter, Fachstelle Umwelt, Thun
 B. Horlacher, Stadtbauamt Aarau
 A. Perrenoud, Stadtbauamt Fachstelle Umwelt/Energie Langenthal
 A. Roschewitz, Umwelt und Gesundheitsschutz, Winterthur
 G. Schmid, Leiter Umweltschutz, Stadt Luzern
 B. Trüssel, Stadtökologe, Amt für Umwelt, Zug
 K. Tschanz, Umwelt- und Gesundheitsschutzamt Zürich
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Autres groupes de travail

«Controlling des coûts et des prestations – Entretien des routes»

L. Balsiger, Direction des travaux et Serv. industr., Pully
 M. Bräm, Fachbereichsleiter, Tiefbauamt Zürich
 R. Denzler, Controlling Stadtreinigung, ERZ, Zürich
 P. Fuhrer, Leiter Betrieb und Unterhalt, Bern
 M. Hertig, Stadt Bern, Planung, Verkehr und Tiefbau
 A. Isenburg, Leiter Stadtreinigung, Basel
 U. Kern, Werkmeister, Stadtbauamt Aarau
 S. Kocher, Strasseninspektor, Biel
 J. Moser, Administrator, Baudirektion Stadt Luzern
 B. Müller, Leiter Administration, Tiefbauamt Winterthur
 D. Schneeberger, Leiter Werkbetriebe, Chur
 Th. Stirnemann, Leiter Werkhof, Baden
 V. Styger, Leiter Adm., Strasseninspektorat St. Gallen
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Cours pour chefs de voirie

R. Dietrich, Stv.-Strasseninspektor, St. Gallen (Vorsitz)
 B. Bienz, Strasseninspektorat Stadt Luzern
 Ch. Jordi, Abfallentsorgung der Stadt Bern
 A. Häfliger, Bereichsleiter SIP, Luzern
 E. Riedwyl, Projektleiter, Tiefbauamt Bern
 H.U. Schwarzenbach, Geschäftsführer ZEBA, Cham
 R. Stocker, Chef Strassenunterhalt, Luzern
 A. Bukowiecki, Geschäftsführer Kommunale Infrastruktur

Organe de contrôle

Blaser Treuhand AG, Bern

Compte d'exploitation 1.1. – 31.12.

	2009		2008	
	CHF	%	CHF	%
Produits				
Cotisations des membres et autres	318'060.00		186'060.00	
Cours, réunions, assemblée générale	158'348.25		249'876.55	
Publications	11'726.30		11'180.70	
Contributions aux coûts OKS	14'600.00		12'700.00	
Sondage: coûts de la gestion des déchets	18'587.35		0.00	
Modèle pour la planification financière de l'assainissement	28'000.00		0.00	
Service-conseil pour des voiries	4'853.00		3'432.80	
Intérêts	4'180.10		7'959.80	
Baisse des produits	-511.05		-671.55	
Total des produits	557'843.95	100.0	470'538.30	100.0
Charges				
Charges directes				
Cours, réunions, assemblée générale	95'554.85		190'431.55	
Publications	3'429.80		4'473.75	
	-98'984.65	-17.7	-194'905.30	-41.4
Frais de personnel				
Autres frais de personnel	6'376.85		4'026.30	
	-6'376.85	-1.1	-4'026.30	-0.9
Charges administratives				
Coûts de l'UVS	325'000.00		220'000.00	
Frais de banque/Frais postaux	289.10		173.15	
Bibliothèque/Journaux	1'469.45		1'473.25	
Rapport de gestion/Information aux membres/Traductions	13'059.70		13'031.75	
Informatique	9'072.85		0.00	
Changement de nom ORED – Infrastructures communales	0.00		209.20	
	-348'891.10	-62.5	-234'887.35	-49.9
Comité/Groupes de travail/ Provisions				
Sondage: coûts de la gestion des déchets	3'337.85		0.00	
Fiche d'information sur les matières valorisables	6'778.15		0.00	
Modèle pour la planification financière de l'assainissement	34'605.15		0.00	
Faux-frais Comité, groupes de travail	20'267.25		28'797.80	
	-64'988.40	-11.6	-28'797.80	-6.1
Charges d'exploitation				
Divers frais d'exploitation	1'186.45		133.45	
Publicité/Annonces	2'871.20		18'129.60	
Cotisations/Dons	540.00		350.00	
	-4'597.65	-0.8	-18'613.05	-4.0
Total charges	-523'838.65	-93.9	-481'229.80	-102.3
Bénéfice net	34'005.30	6.1	-10'691.50	-2.3

Bilan au 31.12.

	2009		2008	
	CHF	%	CHF	%
Actifs				
Fonds de roulement				
Actifs réalisables à court terme				
Caisse	978.05		139.40	
Compte postale 30-37369-6	119'608.66		63'054.26	
BCBE, c/crt. 16 857.241.2.01	23'520.48		24'562.83	
Administration des finances Zurich, cpte placement	324'392.50		328'287.45	
	468'499.69		416'043.94	
Créances				
pour livraisons/prestations	6'742.35		7'918.20	
	6'742.35		7'918.20	
Fonds de roulement divers				
Administration fédérale des contributions, Impôt anticipé	137.10		47.60	
Actifs transitoires	1'858.65		6.55	
	1'995.75		54.15	
Total du fonds de roulement	477'237.79	73.5	424'016.29	73.7
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières				
Dépôt membres OKS	171'644.85		150'942.70	
	171'644.85		150'942.70	
Total des actifs immobilisés	171'644.85	26.5	150'942.70	26.3
Total du bilan	648'882.64	100.0	574'958.99	100.0

Passifs

Fonds étrangers

Dettes à court terme

pour livraisons/prestations

9'917.45

969.80

UVS Berne, c/crt

19'089.35

8'820.80

29'006.80

9'790.60

Fonds empruntés à long terme

Dettes déposants OKS

171'644.85

150'942.70

171'644.85

150'942.70

Provisions

Financement de l'assainissement

18'771.65

18'771.65

Cours gestion des déchets

41'118.25

41'118.25

Cours pour le personnel de voirie

32'057.55

32'057.55

Coordination avec les normes européennes

525.50

525.50

Publications

25'400.90

25'400.90

Cours de gestion

10'000.00

10'000.00

Administration générale

50'000.00

50'000.00

177'873.85

177'873.85

Total de fonds étrangers

378'525.50

58.3

338'607.15

58.9

Fonds propres

Fortune 01.01

236'351.84

247'043.34

Bénéfice net

34'005.30

-10'691.50

Total fonds propres

270'357.14

41.7

236'351.84

41.1

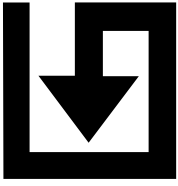
Total du bilan

648'882.64

100.0

574'958.99

100.0



Infrastructures communales

Florastrasse 13, 3000 Berne 6

Tél. 031 356 32 32, Fax 031 356 32 33

info@infrastructures-communales.ch; www.infrastructures-communales.ch